

BUDGET 2022-2023

Poursuivre sur la voie de la réussite



Budget 2022-2023

Publié par :

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/finances

Le mardi 22 mars 2022

Couverture :

Bureau du Conseil exécutif, Communications gouvernementales (n° 13688)

Traduction :

Bureau de traduction, Service Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-2502-9

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction.....	5
Situation économique et financière	7
Économie en croissance et communautés dynamiques	8
Logement.....	13
Soins de santé	15
Populations vulnérables	19
Éducation de première classe	21
Finances publiques viables	23
Conclusion	24
Annexe : Résumé budgétaire	26

Introduction

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ont fait preuve d'une résilience extraordinaire durant cette période difficile.

Je tiens à les remercier de leur appui soutenu, alors que le moment est venu de délaissier la gestion quotidienne de la pandémie de COVID-19 pour apprendre à vivre avec le virus.

Je remercie les médecins, le personnel infirmier et les autres professionnels de la santé et des soins aux personnes âgées qui se sont occupés des personnes malades et vulnérables.

Je remercie le personnel enseignant, les assistantes en éducation, les chauffeurs d'autobus et les concierges qui ont veillé à la sécurité de nos enfants.

Je remercie les camionneurs et le personnel de première ligne qui ont maintenu les rayons de nos magasins bien remplis.

Je remercie les membres des services de première intervention, des services d'application de la loi et des services à la frontière qui ont répondu présents chaque fois que nous avons eu besoin d'eux.

Je remercie les entreprises et leur personnel qui se sont adaptés à l'évolution des exigences sanitaires et qui ont poursuivi leurs activités afin d'offrir des biens et des services à la population.

Je remercie les organismes à but non lucratif qui ont continué à fournir une aide précieuse aux gens du Nouveau-Brunswick.

Je remercie les membres des services publics qui ont fait en sorte que les services essentiels ne soient pas interrompus.

Enfin, je remercie l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick de sa patience, de sa compréhension et de sa disposition à accepter les restrictions sanitaires et à se faire vacciner afin d'assurer la protection de tous.

J'aimerais vous dire que cette période d'incertitude est révolue, mais nous savons que la COVID-19 continuera de faire partie de notre quotidien.

De surcroît, l'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine aggrave le climat d'instabilité. À la population ukrainienne et à sa diaspora grandissante dans notre province, sachez que les gens du Nouveau-Brunswick sont solidaires avec vous.

Monsieur le président, il s'agit du quatrième budget que je présente à l'Assemblée législative en tant que ministre des Finances et du Conseil du Trésor. Je ne peux m'empêcher de songer aux trois budgets précédents et à la façon dont ils ont contribué au budget 2022-2023.

Par le passé, j'ai parlé de l'urgence d'agir, de la nécessité d'orienter notre culture vers l'action et comment, ensemble, nous pouvions réimaginer le Nouveau-Brunswick.

Je peux affirmer avec confiance que les mesures prises dans le cadre de ces budgets nous ont permis d'arriver là où nous sommes et de mettre à profit nos réussites.

Nous avons géré les finances de la province de façon responsable et nous avons réduit la dette nette.

Nous avons mis en place un programme de changement afin d'engager des réformes qui s'imposaient depuis longtemps.

Nous avons changé la donne pour le Nouveau-Brunswick et avons mis notre province sur le chemin de la réussite.

La population du Nouveau-Brunswick approche le cap des 800 000 habitants, et l'essor démographique est tel que nous parviendrons à atteindre le million. Une population plus nombreuse est gage de croissance économique, d'élargissement de l'assiette fiscale et d'augmentation de la demande en services publics.

Pour maintenir cet élan, nous devons nous préparer dès maintenant. Nous devons réfléchir à l'augmentation de la demande de services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement de la petite enfance et du logement, ainsi qu'à l'utilisation accrue de nos réseaux de transport. La demande de services qui améliorent la qualité de vie croîtra elle aussi.

Le budget présenté aujourd'hui porte sur les moyens de poursuivre sur cette lancée et de faire en sorte que le Nouveau-Brunswick connaisse une croissance constante et durable.

Reflète de nos récentes réussites, le budget 2022–2023 prépare le Nouveau-Brunswick pour une période de croissance, grâce à des investissements qui auront une véritable incidence sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick, à des allègements fiscaux fort nécessaires et au maintien d'une approche responsable au chapitre des finances.

Situation économique et financière

Monsieur le président, malgré la volatilité à l'échelle mondiale, la résilience économique du Nouveau-Brunswick s'est avérée remarquable. Bon nombre de nos indicateurs économiques sont à leur niveau prépandémique, et dans certains cas, ils sont même supérieurs. Il est estimé que la croissance du PIB réel en 2021 a permis de compenser les pertes subies en 2020.

Parmi les progrès importants accomplis au cours de la dernière année, notons la croissance démographique, qui a récemment atteint son sommet le plus élevé en 45 ans, nous rapprochant de la marque des 800 000 habitants; un niveau record de l'emploi pas plus tard qu'en novembre et une activité sans précédent dans le secteur du logement. En outre, le Nouveau-Brunswick a enregistré la deuxième hausse des exportations la plus importante au pays en 2021.

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor prévoit une croissance du PIB réel de 2,2 % en 2022. L'augmentation constante de la population et la bonification des salaires mettent la table pour une croissance dirigée par les consommateurs, tandis que les investissements dans le secteur de la construction résidentielle et non résidentielle favoriseront l'activité économique en 2022. Le niveau d'incertitude dans les prévisions demeure toutefois élevé, en raison d'un taux d'inflation inégalé en 30 ans et de l'invasion russe en Ukraine. D'autres renseignements sur les perspectives économiques du Nouveau-Brunswick sont fournis dans le document intitulé *Perspectives économiques 2022–2023*.

Monsieur le président, étant donné l'excédent de 35,2 millions de dollars prévu en 2022–2023, il est présenté aux gens du Nouveau-Brunswick un plan financier qui tient compte des contextes économique et financier actuels, qui poursuit l'important travail entrepris dans le cadre de décisions antérieures du gouvernement, qui permet de faire face aux pressions budgétaires et qui procure des allègements fiscaux fort nécessaires. De plus, le budget présenté aujourd'hui prépare le terrain pour favoriser dans notre province une

croissance durable et une prestation des services fondées sur l'optimisation des ressources financières pour la population.

Ce budget sert véritablement l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

Selon les prévisions, les recettes augmenteront de 1,2 % en 2022-2023, car les effets des facteurs non récurrents ayant contribué à la croissance en 2021-2022 s'estompent et les réductions d'impôt dont je parlerai aujourd'hui ralentissent la croissance des recettes globales.

Les dépenses, selon les prévisions, augmenteront de 5,5 % en 2022-2023 puisque notre gouvernement passera d'un plan de dépenses axé sur la réponse aux pressions engendrées par la COVID-19 à un plan visant à renforcer la capacité et la résilience des services gouvernementaux.

Monsieur le président, j'étais fier de publier, dans le cadre du budget 2021-2022, le tout premier énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de notre province. Chef de file en la matière, le Nouveau-Brunswick est à ce jour la seule province à avoir rendu publiques des données sur l'incidence de mesures budgétaires précises basées sur l'analyse comparative selon le genre+, et c'est avec fierté que je confirme que nous poursuivons cette approche.

Économie en croissance et communautés dynamiques

Monsieur le président, notre économie est en croissance. Or, la reprise étant inégale et l'aide fédérale étant retirée, nous devons prendre les mesures nécessaires pour mettre à profit nos réussites des dernières années et favoriser une relance économique durable.

La gouvernance locale est avant tout une affaire de communauté : celle où nous vivons, où nous travaillons, où nous pratiquons des loisirs et où nos enfants vont à l'école. Les administrations locales sont l'organe décisionnel le plus près de la population et des entreprises. Notre réforme de la gouvernance locale a pour but de créer des communautés dynamiques et durables, qui collaborent pour améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

L'approche que nous avons adoptée permettra de maintenir et d'améliorer les services, de donner suite aux priorités locales et régionales et de profiter des

possibilités de développement économique. Le budget 2022-2023 prévoit 10 millions de dollars pour poursuivre l'important travail de modernisation de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick.

Il permet également de remplir l'un des principaux engagements pris dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, en apportant des modifications aux taux d'impôt foncier provincial.

Monsieur le président, un réseau de transport bien entretenu favorise le déplacement efficace des personnes et des marchandises dans l'ensemble de la province, en plus de contribuer à une croissance économique saine et d'améliorer l'habitabilité des communautés.

En effectuant des travaux de maintenance préventive, nous pouvons prolonger la durée de vie de nos ponts et préserver nos fonds pour les autres dépenses en capital. C'est pourquoi le budget présenté aujourd'hui prévoit une somme de 3 millions de dollars pour mettre l'accent sur les travaux de maintenance préventive sur nos ponts partout au Nouveau-Brunswick.

Une somme additionnelle de 4 millions est affectée à l'élargissement de notre programme de débroussaillage estival, ce qui permettra d'améliorer la visibilité et la sécurité routière et de réduire les collisions entre les véhicules et les animaux sauvages.

Pour l'exercice 2022-2023, 47 millions de dollars seront investis dans le Fonds pour les changements climatiques afin d'appuyer les initiatives de lutte aux changements climatiques. Il s'agit d'une hausse de 11 millions de dollars par rapport à l'année dernière.

De plus, conformément aux exigences fédérales en matière de tarification du carbone, la taxe provinciale sur le carbone passera de 40 \$ à 50 \$ la tonne le 1^{er} avril 2022. Cela équivaut à une augmentation de 2,21 ¢ le litre pour l'essence et de 2,68 ¢ le litre pour le diesel.

Je me dois de souligner que le défaut de se conformer à ces exigences fédérales entraînerait une perte de flexibilité pour le Nouveau-Brunswick. Notre capacité de présenter un plan d'action sur les changements climatiques de même que des mesures de recyclage des recettes viables pour les gens du Nouveau-Brunswick s'en trouverait limitée.

Pour compenser cette plus récente augmentation de la taxe carbone prescrite par le gouvernement fédéral, j'ai le plaisir d'annoncer que le montant personnel de base provincial passera de 10 817 \$ à 11 720 \$ et que le seuil de réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu passera de 18 268 \$ à 19 177 \$, en vigueur pour l'année d'imposition 2022.

Selon nos estimations, cette mesure permettra de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers à hauteur de 40 millions de dollars pour plus de 400 000 contribuables en 2022. Elle fera également en sorte que les déclarants célibataires dont le revenu ne dépasse pas 19 177 \$ ne paieront pas d'impôt provincial sur le revenu des particuliers en 2022.

Monsieur le président, la croissance démographique va de pair avec la croissance économique. Notre province comptera bientôt 800 000 personnes, il faut miser sur cette lancée. Les immigrants ont découvert le Nouveau-Brunswick et nous constatons l'importance des programmes visant à accroître le nombre de nouveaux arrivants et à retenir les nouveaux arrivants qualifiés.

Notre gouvernement poursuivra ses efforts pour attirer et retenir les immigrants. Ainsi, nous injectons 1 million de dollars dans le programme de financement des programmes d'établissement afin d'aider les organismes sans but lucratif à faciliter l'établissement, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants. De plus, une somme additionnelle de 200 000 \$ sera consacrée à la rétention des étudiants étrangers.

Monsieur le président, le secteur touristique joue un rôle capital dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Non seulement il génère entre 30 000 et 40 000 emplois au Nouveau-Brunswick et contribue environ 520 millions de dollars par an au PIB provincial, mais il soutient aussi nos efforts au chapitre de la croissance démographique en faisant la promotion des attraits de notre province, incitant certains visiteurs à venir s'installer ici après avoir découvert tout ce que le Nouveau-Brunswick a à offrir.

Nous avons ouvert les parcs provinciaux plus tôt que toute autre province au pays, ce qui a permis aux gens du Nouveau-Brunswick de profiter de nos magnifiques paysages. En outre, notre gouvernement a instauré le Programme d'incitation au voyage Explore NB, fournissant ainsi un soutien fort nécessaire au secteur touristique.

Même si plus de 50 000 personnes se sont prévaluées du Programme d'incitation au voyage Explore NB, ce qui a eu un effet stabilisateur vital, le

secteur touristique a été l'un des secteurs les plus durement touchés depuis deux ans. En effet, les restrictions liées aux voyages et à la distanciation physique ont mis à rude épreuve les exploitants d'entreprises touristiques.

Compte tenu des difficultés qu'a connues ce secteur, le budget 2022-2023 prévoit une somme additionnelle de 6,9 millions de dollars pour le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Il s'agit d'une augmentation de 26 % du budget du tourisme, si l'on exclut les dépenses non récurrentes liées à la COVID-19.

Monsieur le président, j'ai aussi le plaisir de rappeler l'augmentation du salaire minimum que notre gouvernement a annoncée en décembre. Le 1^{er} avril 2022, le salaire minimum au Nouveau-Brunswick augmentera d'un dollar l'heure, et il atteindra 13,75 \$ l'heure en octobre 2022. Environ 16 500 personnes travaillant au salaire minimum profiteront de cette hausse, de même que les 26 000 personnes au Nouveau-Brunswick qui gagnent plus que le salaire minimum actuel, mais moins que 13,75 \$ l'heure.

Nos effectifs au sein de plusieurs ministères profiteront de cette hausse du salaire minimum, ce qui signifie que notre gouvernement investira une somme additionnelle de 7,4 millions de dollars pour soutenir nos travailleurs et travailleuses touchant le salaire minimum. Cette hausse aidera aussi à améliorer le niveau de vie des travailleurs et travailleuses à faible salaire et nous rendra plus compétitifs par rapport aux provinces voisines.

Le Nouveau-Brunswick accuse depuis longtemps du retard sur le reste du pays au chapitre de la croissance de la productivité. L'incapacité à combler l'écart de productivité entraînera une perte de compétitivité pour les entreprises d'ici. Toutefois, un appui stratégique à l'investissement de capitaux peut améliorer la compétitivité, accroître la production, attirer une main-d'œuvre qualifiée et stimuler l'économie. Nous avons prévu dans le budget 2022-2023 une somme de 5 millions de dollars pour accélérer les investissements de capitaux axés sur l'amélioration de la productivité et la croissance durable à long terme.

Monsieur le président, au cours des deux dernières années, les fonctionnaires n'ont pas ménagé leurs efforts pour le Nouveau-Brunswick. Les professionnels de première ligne de la santé et des soins aux personnes âgées, les agents de la sécurité publique, les professionnels de l'éducation et les membres de l'ensemble des services publics ont contribué à nous protéger de la pandémie

tout en continuant à fournir des services publics de qualité à la population du Nouveau-Brunswick.

Je suis fier et impressionné du dévouement sans borne des membres de notre fonction publique à l'égard de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes.

Les dépenses annuelles au titre des salaires sont de l'ordre de 3 milliards de dollars, ce qui représente une part importante du budget de la province. Grâce à l'embellie économique actuelle, nous pouvons bonifier les salaires de nos effectifs. Le budget 2022-2023 comprend une augmentation des salaires des membres des services publics de 343 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation qui reconnaît le travail accompli pendant la pandémie et que nous avons les moyens d'accorder.

Cette augmentation profitera également au secteur privé puisque les fonctionnaires dépensent leurs revenus dans les communautés où ils habitent.

Monsieur le président, la présence accrue d'activités criminelles graves et organisées, surtout en ce qui concerne le trafic de drogues, peut menacer la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick et réduire l'efficacité des initiatives de réduction des méfaits.

Le budget 2022-2023 prévoit 3,3 millions de dollars pour intensifier la lutte contre les infractions liées à la drogue. Cette somme servira à décourager et à contrecarrer les activités des petits revendeurs et des intermédiaires ainsi que la distribution de stupéfiants dans l'ensemble de la province.

Monsieur le président, j'ai ouï dire que certains croient qu'en s'attaquant aux infractions liées aux drogues, le gouvernement s'attaque aux citoyens les plus vulnérables de la province. Certains laissent entendre que nous cherchons à punir les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. D'autres croient que nous devrions investir dans les services de santé mentale et de traitement des dépendances plutôt que dans les moyens de répression.

Il ne s'agit pas ici de choisir entre l'un ou l'autre. Les trafiquants de drogue et le crime organisé ciblent les personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick, il est temps que cela cesse. Nous ne nous excuserons pas de travailler plus fort pour traquer et freiner les trafiquants qui exploitent la faiblesse humaine et de leur en faire subir les conséquences. Nous pouvons,

et nous devons le faire. Mais, nous pouvons aussi élargir la gamme de services de santé mentale et de traitement des dépendances. Intervenir sur un seul plan ne tient pas la route. Nous abordons ce grave problème sous tous ses angles, et je reviendrai sur les services de santé dans un moment.

Comme nous le voyons à une fréquence alarmante, la montée des cybermenaces et des cyberattaques se poursuit. Pas plus tard qu'en décembre, notre gouvernement a temporairement suspendu des services en ligne à titre préventif à cause d'une nouvelle menace mondiale à la sécurité en ligne. Heureusement, les services gouvernementaux n'ont pas été touchés et nous avons pu limiter les risques pour les sites Web et les applications du gouvernement. Compte tenu de l'évolution des menaces, nous devons cependant revoir nos stratégies. Le budget 2022-2023 prévoit 1,3 million de dollars pour améliorer notre gestion des risques de sécurité informatique et notre capacité d'intervention en cas de cyberincidents.

Grâce à ces initiatives, nous créons les conditions propices à une croissance économique durable et améliorons la qualité de vie dans nos communautés.

Logement

Monsieur le président, nous sommes bien conscients des difficultés du marché locatif au Nouveau-Brunswick. La croissance de la population et la force du marché immobilier continuent de faire pression sur le marché locatif, sur le plan de l'offre et sur celui de l'abordabilité. Si nous ne parvenons pas à contrer ces pressions, notre main-d'œuvre en subira également les répercussions. La vigueur du marché a aussi entraîné des hausses importantes des évaluations foncières pour de nombreux propriétaires-occupants, propriétaires de logements locatifs et autres.

Le budget 2020-2021 proposait une réduction graduelle de 50 % du taux d'impôt foncier provincial pour les propriétés résidentielles non occupées par le propriétaire ainsi qu'une réduction de 15 % du taux d'impôt foncier provincial pour les propriétés non résidentielles. En raison de l'incertitude économique et budgétaire causée par la COVID-19, ces mesures n'ont pas été mises en œuvre.

Monsieur le président, je suis très heureux d'annoncer que nous irons de l'avant et réduirons les taux d'impôt foncier provincial pour l'année

d'imposition foncière en cours. La réduction s'échelonnera sur trois ans de la façon suivante :

- une réduction de 50 % du taux d'impôt foncier provincial sur les biens non occupés par le propriétaire comme les immeubles d'appartements et autres propriétés locatives;
- une réduction de 15 % du taux d'impôt foncier provincial sur les autres propriétés résidentielles comme les foyers de soins;
- une réduction de 15 % du taux d'impôt foncier provincial sur les propriétés non résidentielles.

Les factures d'impôt foncier pour l'année d'imposition 2022 qui seront envoyées le 1^{er} avril comme prévu refléteront la première phase de réduction de l'impôt foncier provincial.

Ces mesures réduiront les recettes d'impôt foncier provincial d'environ 45 millions de dollars en 2022-2023 et de 112 millions à la mise en œuvre complète.

Cette importante mesure fiscale favorisera la construction de logements dans la province et accordera un allègement fiscal aux propriétaires de logements, dont plusieurs ont subi d'importantes hausses d'évaluation en raison de la force du marché immobilier.

Monsieur le président, l'année dernière, notre gouvernement a accepté les recommandations découlant de l'examen de la situation du logement locatif de 90 jours réalisé par la fonction publique. Bien que la mise en œuvre des recommandations aille bon train, les conditions du marché demeurent difficiles pour les locataires. Malgré le nombre record de mises en chantier de logements collectifs et l'augmentation de l'offre de logements locatifs, le taux d'inoccupation continue de diminuer et la hausse des loyers se poursuit.

Quoique nous ayons confiance que le marché s'ajustera à la demande, et que les mesures visant le taux d'impôt foncier annoncées aujourd'hui auront un effet positif, notre gouvernement reconnaît qu'il faut en faire plus pour les locataires.

Pour assurer la protection des locataires et pour veiller à ce qu'ils profitent de la réduction de l'impôt foncier, nous annonçons un plafond d'un an, rétroactif au 1^{er} janvier 2022, de l'augmentation admissible des loyers à 3,8 %, ce qui correspond à l'Indice des prix à la consommation de 2021.

De plus, nous modifierons la *Loi sur la location de locaux d'habitation* de façon à :

- éliminer la possibilité pour les propriétaires de mettre fin à une location sans motif;
- permettre aux locataires de demander au Tribunal sur la location de locaux d'habitation d'ordonner à un propriétaire de l'indemniser pour les pertes causées par une résiliation sans motif;
- imposer des pénalités aux propriétaires en cas de non-conformité.

Pour favoriser l'agrandissement du parc immobilier, notre gouvernement investira 6,3 millions de dollars de plus pour le logement abordable cette année. En outre, Opportunités Nouveau-Brunswick s'est vu accorder, au moyen de ses garanties de prêts, la marge de manœuvre nécessaire pour appuyer et stimuler les projets de construction de logements pour la main-d'œuvre dans les milieux ruraux du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé

Monsieur le président, depuis le début de la pandémie, notre gouvernement a clairement indiqué qu'il repérerait les lacunes et qu'il investirait là où c'est nécessaire afin de soutenir les gens du Nouveau-Brunswick pendant ces temps difficiles. Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins des pressions et des défis auxquels notre système de santé est confronté. Nous avons également constaté à quel point nos populations vulnérables ont été touchées.

La pandémie a nettement démontré que maintenir le statu quo n'est pas une option viable pour faire face aux pressions exercées sur nos soins de santé. Toutefois, ces mêmes pressions ont créé des conditions propices à l'innovation dans notre façon de fournir des services de soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

Le budget présenté aujourd'hui prévoit une somme de plus de 3,2 milliards de dollars pour notre système de santé, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à nos prévisions du troisième trimestre et la plus importante augmentation depuis 2008–2009.

Monsieur le président, en novembre dernier, notre gouvernement a publié son nouveau plan de la santé intitulé *Stabilisation des soins de santé: Un appel à l'action urgent*.

Ce plan trace une marche à suivre pour l'avenir. Il vise à stabiliser et à rebâtir le système de santé du Nouveau-Brunswick afin qu'il soit plus axé sur les citoyens, plus accessible, plus responsable et plus inclusif et qu'il mette davantage l'accent sur les services. Nous annonçons aujourd'hui que 38 millions de dollars seront affectés aux cinq domaines d'action décrits dans le plan :

- accès aux soins de santé primaires;
- accès aux chirurgies;
- création d'un système connecté;
- accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale;
- soutien pour les aînés qui veulent vieillir chez eux.

Nous avons créé un groupe de travail sur la mise en œuvre du plan de la santé afin d'orienter les objectifs du nouveau plan provincial de la santé et de nous assurer que nous adoptons une approche coordonnée et cohérente pour atteindre nos buts.

Ce groupe travaillera de façon impartiale, sans lien de dépendance avec le gouvernement. Il sera autorisé à faire appel à l'expertise de professionnels de la santé, d'universitaires et d'autres experts, au besoin, et fera des recommandations à la ministre de la Santé et au ministre du Développement social.

Monsieur le président, bien que ce plan d'action établisse les bases d'un système de santé plus durable, nous n'avons pas hésité à améliorer le système actuel. Parmi les progrès que nous avons déjà réalisés, mentionnons :

- l'ouverture de trois nouvelles cliniques de personnel infirmier praticien;
- la réduction des temps d'attente pour les opérations de la hanche et du genou;
- le remboursement accordé aux pharmaciens et pharmaciennes pour les évaluations, traitements et ordonnances liés à des affections mineures, en commençant par les infections des voies urinaires et les renouvellements d'ordonnances;
- l'accès amélioré aux rendez-vous virtuels.

Ces améliorations donnent déjà des résultats. Par exemple, au cours de la dernière vague de la COVID-19, le gouvernement a offert de nouvelles options aux personnes qui éprouvaient des difficultés à obtenir un rendez-vous avec leur fournisseur de soins primaires. Grâce à Télé-Soins 811 et à des services

virtuels, ces personnes ont pu obtenir des conseils médicaux dans un délai raisonnable. En fait, au cours des trois derniers mois, plus de 11 000 nouvelles consultations ont été organisées en personne ou en virtuel pour ceux et celles qui avaient besoin de soins de santé primaires. Grâce à cette initiative, les gens du Nouveau-Brunswick disposent d'autres options bien nécessaires que celle de se rendre dans les services d'urgence déjà surchargés. Nous investissons également dans l'harmonisation des ressources communautaires afin de mieux prendre soin des personnes âgées et des gens du Nouveau-Brunswick. Par exemple, les travailleurs paramédicaux peuvent maintenant évaluer les patients et éviter de les transporter à l'hôpital si ce n'est pas nécessaire. Ils peuvent ensuite les mettre en contact avec le bon service au bon moment.

À l'heure actuelle, près de 40 % de toutes les visites aux services d'urgence les plus importants, comme ceux dans les hôpitaux de Saint John, de Miramichi et de Fredericton, sont motivées par des problèmes moins urgents ou non urgents. Même si nous élargissons l'accès aux soins de santé primaires, les gens auront toujours besoin de services non urgents aux heures de pointe, après les heures normales et les fins de semaine.

Il est préférable que ces services soient accessibles hors des hôpitaux régionaux et dans les communautés où la demande est la plus forte. L'ajout de personnel infirmier praticien et de personnel de soutien administratif permettra d'offrir plus de soins non urgents au sein de nos communautés. Le budget présenté aujourd'hui prévoit 3,7 millions de dollars pour augmenter et rediriger les ressources vers des équipes multidisciplinaires qui offrent des soins de santé communautaires. Des postes de médecins vacants et des départs à la retraite nous permettront de progresser rapidement dans cette direction pour aider à atténuer les pressions sur notre système de soins de santé primaires. Nous avons déjà commencé à travailler avec des partenaires en santé et des communautés comme Dalhousie et Sussex.

Monsieur le président, en examinant les services de pathologie et de laboratoire offerts au Nouveau-Brunswick, nous constatons une main-d'œuvre vieillissante, un système d'information de laboratoire qui ne communique pas entre les zones de santé et les régies régionales de la santé ainsi qu'un système de transport insuffisant.

Ces conditions entraînent des dédoublements, des inefficacités et une charge de travail accrue pour des ressources humaines déjà mises à rude épreuve. Un investissement de 12 millions de dollars dans la modernisation de notre

système d'information de laboratoire nous permettra d'offrir des services de laboratoire efficaces qui réduiront les pressions existantes et qui seront davantage axés sur le client dans ce secteur du système de santé.

De plus, en réponse à la pandémie de COVID-19, le Nouveau-Brunswick disposera de son propre laboratoire de santé publique à la fine pointe de la technologie. Ce laboratoire permettra à notre province de disposer d'une ressource centrale où il sera possible d'effectuer des analyses avancées en temps opportun pour appuyer les enquêtes de santé publique et la surveillance.

Monsieur le président, notre gouvernement reconnaît les répercussions que la pandémie a eues sur la santé mentale de la population du Nouveau-Brunswick. Nous comprenons également que les problèmes de dépendance et de santé mentale touchent plusieurs ministères. Pour progresser dans nos efforts visant à aider les gens du Nouveau-Brunswick aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale, notre gouvernement a publié, il y a un peu plus d'un an, le document intitulé *Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale : Secteurs d'action prioritaires 2021-2025*.

Notre programme de thérapie à séance unique est un domaine dans lequel nous faisons des progrès pour améliorer l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale au Nouveau-Brunswick. Grâce à ce programme, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent maintenant obtenir de tels services plus rapidement, avec ou sans rendez-vous. Il s'agissait d'un élément clé de notre plan d'action.

Maintenant que le programme est mis en œuvre dans l'ensemble de la province, je suis heureux de constater que nous avons réduit la liste d'attente provinciale de 58 % entre octobre 2021 et février 2022. Cela représente près de 1 000 personnes qui ne sont plus en attente de ces services.

En plus de l'augmentation d'environ 7 millions de dollars dans les services de santé mentale prévue dans le budget 2021-2022, notre gouvernement versera la somme additionnelle de 1,9 million de dollars pour élargir les services d'intervention en cas de crise en santé mentale. Grâce à cette augmentation, le budget pour les services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé s'élèvera désormais à 174 millions de dollars.

Populations vulnérables

Monsieur le président, bien qu'il soit encourageant de constater une croissance démographique dans notre province, le Nouveau-Brunswick demeure l'une des provinces les plus âgées au pays. En fait, plus de 20 % de nos résidents sont âgés de 65 ans ou plus, ce qui nous place au deuxième rang après Terre-Neuve-et-Labrador. Les projections actuelles suggèrent que cette proportion continuera de croître, faisant ainsi grimper la demande de soins pour les personnes âgées.

Le budget 2022–2023 prévoit 4,1 millions de dollars pour poursuivre le travail important décrit dans notre plan pour les foyers de soins, lequel vise à répondre à la demande croissante de lits supplémentaires. Nous verserons donc la somme additionnelle de 9,7 millions de dollars pour augmenter les heures de soins dans nos foyers de soins.

Ensemble, ces initiatives permettront d'accroître l'offre et la qualité des soins aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Nous continuons également de prendre des mesures pour répondre aux défis importants qui se posent dans le secteur des services à la personne relativement au recrutement et au maintien en poste du personnel. Afin d'aider les intervenants de ce secteur à surmonter les défis, j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement versera près de 38,6 millions de dollars cette année pour augmenter les salaires des travailleurs des services à la personne, dont ceux qui offrent du soutien à domicile, du soutien familial et des soins auxiliaires ainsi que ceux qui travaillent dans les résidences communautaires, les foyers de soins spéciaux, les foyers de groupe et les organismes d'emploi et de services de soutien.

En reconnaissance des efforts entrepris dans ce secteur depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous accorderons une augmentation ponctuelle des indemnités quotidiennes dans les établissements résidentiels pour adultes en 2021–2022. Une augmentation permanente entrera en vigueur plus tard en 2022–2023. Par conséquent, une somme de 27,4 millions de dollars sera injectée, chaque année, dans les résidences communautaires, les foyers de soins spéciaux, les foyers de soins de la mémoire et les foyers de soins généralistes pour aider les responsables de ces établissements à payer les coûts d'exploitation qui ne cessent d'augmenter.

Monsieur le président, notre gouvernement s'engage à donner suite aux réformes d'aide sociale et à laisser plus d'argent dans les poches des personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick.

Grâce aux réformes que nous avons mises en œuvre jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'aide sociale ne verront plus leurs prestations réduites s'ils reçoivent également des pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés à des lésions corporelles.

Dernièrement, des réformes de la Politique sur le revenu du ménage ont été annoncées, lesquelles permettent aux colocataires d'être évalués séparément. Ce changement vise à faciliter l'accès au logement abordable pour les bénéficiaires d'aide sociale en leur permettant de partager un logement.

Nous avons également augmenté l'exemption de salaire pour les bénéficiaires d'aide sociale à 500 \$ par mois, plus 50 cents pour chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de 500 \$. De plus, j'ai le plaisir d'annoncer que le budget 2022-2023 comporte une exemption de salaire sur la première tranche de 200 \$ du revenu du Régime de pensions du Canada.

Notre gouvernement a augmenté de 5 % les taux d'aide sociale dans le budget de 2020-2021, et nous avons pris l'engagement de les indexer par la suite sur l'inflation. Ainsi, notre gouvernement fournira un financement supplémentaire afin d'augmenter les taux d'aide sociale de 3,8 % au titre du programme d'assistance transitoire et du programme de prestations prolongées. Près de 19 000 ménages en bénéficieront.

Dans le but d'atténuer l'effet des hausses sans précédent du prix du carburant observées ces dernières semaines, notre gouvernement a récemment annoncé une aide immédiate au personnel des services de soutien à domicile et aux préposés aux services de soutien à la famille pour les aider à couvrir leurs frais de déplacement. Jusqu'à 5 millions de dollars seront ainsi versés en 2021-2022 à près de 5 300 personnes tenues de se déplacer au domicile de clients pour leur offrir leurs services.

Monsieur le président, au cours de la pandémie, on a observé une augmentation de la fréquence de la violence entre partenaires intimes et des agressions sexuelles.

Au cours de l'exercice financier 2021–2022, notre gouvernement versera une aide immédiate aux maisons de transition, aux logements de deuxième étape et aux services d'approche en matière de prévention de la violence conjugale. Cette aide contribuera à alléger les pressions financières auxquelles sont soumises ces organisations et leur permettra de continuer à aider les personnes survivantes de la violence entre partenaires intimes.

C'est la raison pour laquelle notre gouvernement augmentera également son soutien à d'importants services, tels que les logements de deuxième étape pour les femmes et les enfants maltraités, les services d'approche en matière de prévention de la violence conjugale et les services de soutien communautaire aux victimes de violence sexuelle.

Le budget 2022–2023 prévoit une somme additionnelle de 1,4 million de dollars, ce qui représente une augmentation de 43,9 % par rapport au niveau de soutien offert dans le budget 2021–2022. Les augmentations prévues à ces programmes varieront en fonction des différences régionales et des besoins cernés. Dans l'ensemble, cela améliorera concrètement la vie des personnes survivantes de la violence entre partenaires intimes et de la violence sexuelle.

Éducation de première classe

Monsieur le président, au cours de la pandémie, nous nous sommes rendu compte de l'importance de maintenir nos établissements de garderie éducative ouverts pendant que les parents continuaient à travailler au fil des différentes étapes de la pandémie. Les familles sont également aux prises avec une augmentation des coûts et le budget des ménages se resserre.

L'une des façons pour notre gouvernement d'aider les familles à gérer les tendances inflationnistes actuelles consiste à rendre les services de garderie plus abordables. Grâce à nos ententes bilatérales avec le gouvernement du Canada, nous investirons 110 millions de dollars dans le secteur des services de garderie éducatifs en 2022–2023; et au cours des cinq prochaines années, nous investirons un total d'environ 500 millions de dollars.

Ces ententes contribueront à diminuer le coût des services de garderie pour les familles du Nouveau-Brunswick tout en respectant aussi les investissements réalisés dans l'instauration d'un système de services de garderie éducatifs de première classe.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nos systèmes d'éducation et de services de garderie éducatifs ont subi d'énormes pressions. De fait, l'alternance entre enseignement à distance et enseignement en personne a constitué un défi, tant pour les éducatrices et les éducateurs que pour les élèves.

Le Programme de subvention des ordinateurs portables a permis aux élèves et au personnel enseignant de travailler dans un environnement en constante évolution. À cet égard, j'ai le plaisir de souligner que le budget 2022-2023 prévoit une somme de 1 million de dollars pour la poursuite de ce programme. Une somme additionnelle de 1,8 million de dollars sera également versée pour maintenir l'accès et la capacité du réseau provincial et dans les écoles, ainsi que pour renforcer la sécurité du réseau.

Monsieur le président, avant et pendant la pandémie, les besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et de mieux-être ont connu des hausses significatives; nous en ressentirons les effets pendant des années. Si le modèle de prestation des services intégrés a eu du succès, notre gouvernement admet qu'il reste des choses à faire.

Au cours de l'hiver et du printemps 2021, la politique relative à l'inclusion scolaire a fait l'objet d'un examen. Celui-ci nous a révélé que les écoles ont besoin d'une base solide en matière de soutien professionnel afin de mieux répondre aux besoins pédagogiques actuels et évolutifs de tous les apprenants. Cet examen a également tenu compte des recommandations formulées par le défenseur des enfants et des jeunes dans son rapport provisoire *Une question de vie et de mort* et son rapport définitif *Le meilleur de ce que nous avons à offrir* sur les services de prévention du suicide et de santé mentale chez les jeunes.

J'ai le plaisir d'annoncer que les systèmes scolaires anglophone et francophone recevront respectivement une somme de 5,8 millions de dollars et de 2,2 millions de dollars afin d'étoffer leurs ressources pédagogiques inclusives. Ce financement permettra de recourir aux services d'un plus grand nombre d'orthophonistes, de travailleurs sociaux, de mentors en gestion du comportement, de conseillers en orientation, d'enseignants-ressources, de spécialistes en évaluation et en intervention dans les écoles de la province. Cette initiative appuiera également la mise en œuvre de la récupération en matière d'apprentissage afin de contrer les effets de la pandémie sur nos élèves et de mieux les outiller pour une réussite à long terme.

Ces efforts nous permettront de continuer à miser sur les progrès réalisés au cours des dernières années pour moderniser nos systèmes d'éducation et préparer nos jeunes à s'épanouir dans une société moderne. Il s'agit de véritables investissements dans le futur de notre province qui posent les fondements nécessaires à une réussite durable.

Finances publiques viables

Monsieur le président, il y a cinq ans à peine, le Nouveau-Brunswick enregistrait un déficit pour une neuvième année consécutive. En raison de la faiblesse de la croissance économique et de la hausse de la dette nette, notre ratio de la dette nette au PIB a récemment atteint un niveau record, nous faisant ainsi courir le risque d'une baisse de notre cote de crédit.

Depuis notre arrivée au pouvoir, notre approche est restée cohérente – nous avons pris des mesures décisives lorsque c'était nécessaire, nous avons fait preuve de prudence à l'égard de l'argent des contribuables et nous nous sommes engagés sur la voie de la viabilité budgétaire. Chaque année depuis notre arrivée au pouvoir, nous affichons un excédent budgétaire, nous avons réduit la dette nette de près de 1 milliard de dollars et les frais de service de la dette publique sont en baisse.

Le budget actuel est le fruit de l'approche que nous avons adoptée ces trois dernières années. Il s'agit d'un budget que les gens du Nouveau-Brunswick peuvent se permettre et qu'ils méritent.

Le plan pluriannuel présenté aujourd'hui prouve que nous sommes capables de gérer nos finances de manière responsable, d'introduire d'importantes réformes en matière de prestation des services publics sans pour autant procéder à des compressions et d'aller de l'avant avec l'allègement du fardeau fiscal de la population du Nouveau-Brunswick.

Il n'y a pas si longtemps, ce défi aurait semblé impossible à relever : augmenter les services et diminuer les impôts sans encourir de déficits et alourdir le fardeau de la dette pour les générations futures du Nouveau-Brunswick.

Le budget présenté aujourd'hui prouve le contraire.

Selon nos projections en matière de croissance économique et démographique, les paramètres clés en matière de viabilité financière qui sont

pris en compte par la vérificatrice générale, les agences de notation et le milieu financier continueront d'évoluer dans la bonne direction.

Dès le départ, nous avons géré l'argent des contribuables avec prudence, nous nous sommes concentrés sur les secteurs où les besoins sont les plus criants et nous avons fait des choix stratégiques. Le plan pluriannuel proposé aujourd'hui s'inscrit dans cette lignée et assure la viabilité de nos finances en tablant sur le maintien des excédents projetés et le recul constant de notre ratio de la dette nette au PIB.

Plan pluriannuel (en millions de dollars)

	<u>Budget</u> <u>2022-2023</u>	<u>Plan</u> <u>2023-2024</u>	<u>Plan</u> <u>2024-2025</u>
Recettes	11 346	11 537	11 699
Charges	11 311	11 516	11 660
Excédent (Déficit)	35	21	39
(Augmentation) Diminution de la dette nette	(15)	(109)	36
Rapport dette nette- PIB (pourcentage)	30,1 %	29,3 %	28,2 %

Conclusion

Monsieur le président, le budget 2022-2023 est le fruit du travail acharné accompli par notre gouvernement depuis ses tout premiers jours au pouvoir.

Nous nous sommes montrés responsables à l'égard des finances, nous avons réduit le niveau de la dette nette et nous avons évité une baisse de notre cote de crédit. Ces résultats ont été obtenus malgré une pandémie mondiale que personne n'avait anticipée.

Ce budget s'inscrit dans la lignée des progrès que nous avons accomplis pour bâtir une économie plus forte et des communautés dynamiques tout en améliorant les soins de santé et en protégeant les plus vulnérables.

Et nous avons réalisé tout cela en réduisant les impôts.

Grâce à ces efforts, le Nouveau-Brunswick est considéré comme un modèle de réussite.

Nous connaissons une croissance démographique et économique, nous investissons plus dans la population du Nouveau-Brunswick et nous mettons à profit nos réussites.

Merci.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

**ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT
(en milliers de dollars)**

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2022	2022	2023
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Recettes			
Compte ordinaire.....	9 834 711	10 676 878	10 764 172
Compte de capital.....	52 936	52 482	44 415
Compte à but spécial.....	128 738	131 222	127 672
Organismes de services spéciaux (nettes).....	158 138	146 222	202 091
Gains du fonds d'amortissement.....	206 030	205 720	207 700
Recettes totales	10 380 553	11 212 524	11 346 050
Charges			
Compte ordinaire.....	9 639 791	9 779 835	10 236 294
Compte de capital.....	135 682	134 917	134 193
Compte à but spécial.....	130 017	132 168	144 609
Organismes de services spéciaux (nettes).....	164 836	129 458	221 155
Amortissement des immobilisations corporelles.....	555 051	548 356	574 574
Charges totales	10 625 377	10 724 734	11 310 825
Excédent (Déficit).....	(244 824)	487 790	35 225

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
(en milliers de dollars)

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2022	2022	2023
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Dettes nettes - Début de l'exercice.....	(13 891 124)	(13 452 083)	(12 981 188)
Changements durant l'exercice			
Excédent (Déficit).....	(244 824)	487 790	35 225
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(551 005)	(565 251)	(625 281)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	555 051	548 356	574 574
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	(240 778)	470 895	(15 482)
Dettes nettes - Fin de l'exercice.....	(14 131 902)	(12 981 188)	(12 996 670)
Rapport entre la dette nette et le PIB.....	36,4 %	31,9 %	30,1 %

RECETTES TOTALES
2022-2023
(en milliers de dollars)

MINISTÈRE	COMPTE ORDINAIRE	COMPTE DE CAPITAL	COMPTE À BUT SPÉCIAL	ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX	TOTAL
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	10 823	-	-	-	10 823
Assemblée législative.....	495	-	-	-	495
Autres organismes.....	678 709	-	-	-	678 709
Développement social.....	103 692	50	210	-	103 952
Éducation et Développement de la petite enfance.....	143 068	-	54 090	-	197 158
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	149 402	-	3 886	4 752	158 040
Environnement et Gouvernements locaux....	3 770	-	43 385	-	47 155
Finances et Conseil du Trésor.....	9 274 659	-	966	-	9 275 625
Gouvernement général.....	2 710	-	-	-	2 710
Justice et Sécurité publique.....	229 678	-	17 016	-	246 694
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	11 693	-	268	-	11 961
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	84 253	50	4 442	-	88 745
Santé.....	74 066	-	1 500	-	75 566
Société de développement régional.....	-	-	-	212 798	212 798
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	4 720	-	2 659	3 980	11 359
Transports et Infrastructure.....	7 286	44 315	650	91 900	144 151
Total partiel	10 779 024	44 415	129 072	313 430	11 265 941
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	207 700
Opérations intercomptes.....	(14 852)	-	(1 400)	(111 339)	(127 591)
RECETTES TOTALES	10 764 172	44 415	127 672	202 091	11 346 050

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE
(en milliers de dollars)

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2022	2022	2023
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 748 000	1 941 000	1 954 000
Impôt sur le revenu des sociétés.....	358 900	519 500	486 700
Taxe sur les minéraux métalliques.....	1 000	500	1 000
Impôt foncier provincial.....	554 000	575 000	571 000
Taxe de vente harmonisée.....	1 529 700	1 823 500	1 774 500
Taxe sur l'essence et les carburants.....	197 500	202 500	202 500
Taxe sur les produits émetteurs de carbone.....	127 000	130 000	170 000
Taxe sur le tabac.....	128 000	111 000	110 000
Taxe sur le pari mutuel.....	500	500	500
Taxe sur les primes d'assurance.....	62 000	66 400	70 000
Taxe sur le transfert de biens réels.....	31 000	56 000	45 000
Taxe sur le capital des corporations financières.....	25 000	24 000	24 000
Droit sur le cannabis.....	6 800	9 500	12 000
Pénalités et intérêts.....	17 000	17 000	17 500
Total partiel - taxes et impôts	4 786 400	5 476 400	5 438 700
Produits de placements.....	273 683	280 652	265 117
Licences et permis.....	162 893	165 855	165 100
Vente de biens et services.....	474 551	483 921	489 062
Redevances.....	70 085	70 444	70 294
Recettes des organismes.....	167 600	168 700	184 386
Amendes et peines.....	6 844	6 944	6 845
Recettes diverses.....	78 045	82 290	74 132
TOTAL - RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	6 020 101	6 735 206	6 693 636
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	2 274 357	2 274 357	2 359 987
Transfert canadien en matière de santé.....	880 700	972 444	934 216
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	316 000	319 429	329 362
Autres.....	1 866	38 615	1 866
Total partiel - subventions inconditionnelles – Canada	3 472 923	3 604 845	3 625 431
Subventions conditionnelles – Canada.....	357 188	352 099	459 957
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA.....	3 830 111	3 956 944	4 085 388
Total partiel	9 850 212	10 692 150	10 779 024
Opérations intercomptes.....	(15 501)	(15 272)	(14 852)
TOTAL - RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	9 834 711	10 676 878	10 764 172

CHARGES TOTALES
2022-2023
(en milliers de dollars)

MINISTÈRE	COMPTE ORDINAIRE	COMPTE DE CAPITAL	COMPTE À BUT SPÉCIAL	ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX	TOTAL
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	45 451	465	-	-	45 916
Assemblée législative.....	36 435	-	-	-	36 435
Autres organismes.....	403 693	-	-	-	403 693
Bureau du Conseil exécutif.....	15 394	-	-	-	15 394
Cabinet du premier ministre.....	1 516	-	-	-	1 516
Développement social.....	1 467 573	12 000	2 700	-	1 482 273
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 572 628	1 745	52 889	-	1 627 262
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	656 415	2 000	3 886	4 698	666 999
Environnement et Gouvernements locaux.....	167 656	1 000	56 000	-	224 656
Finances et Conseil du Trésor.....	29 784	-	966	-	30 750
Gouvernement général.....	1 054 891	-	-	-	1 054 891
Justice et Sécurité publique.....	314 276	-	17 528	-	331 804
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	55 115	-	268	-	55 383
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	101 731	7 920	4 312	-	113 963
Santé.....	3 239 386	27 050	1 500	-	3 267 936
Service de la dette publique.....	634 000	-	-	-	634 000
Société de développement régional.....	50 637	35 000	-	229 300	314 937
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	68 744	9 020	2 640	5 696	86 100
Transports et Infrastructure.....	349 901	650 594	1 920	92 800	1 095 215
Dépenses totales	10 265 226	746 794	144 609	332 494	11 489 123
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(12 680)	(612 601)	-	-	(625 281)
Opérations intercomptes.....	(16 252)	-	-	(111 339)	(127 591)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	574 574
CHARGES TOTALES	10 236 294	134 193	144 609	221 155	11 310 825